



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-11-6-1

Séance du vendredi 6 décembre
2019

ABATTOIR DEPARTEMENTAL DE CERNAY ALIENATION DE VEHICULES ET MATERIELS REFORMES

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à M. BIHL.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
M. HABIG donne procuration à M. GRAPPE.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. WITH.
Mme Betty MULLER donne procuration Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme RAPP donne procuration à Mme PAGLIARULO

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article R 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 11 octobre 2019,

- VU le règlement financier départemental,
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Donne un avis favorable à l'aliénation de véhicules et matériels réformés.
- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental à faire procéder à la vente aux enchères publiques à VELAINE-EN-HAYE organisées par le Service des Domaines des véhicules et matériels réformés par le Département, dont le détail figure dans le document joint en annexe 1 à la présente délibération.
- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tous les documents relatifs aux ventes réalisées.
- ✓ Précise que les recettes seront recouvrées au programme C641, chapitre 77, fonction 928, nature 775 du budget départemental.
- ✓ Autorise la Présidente du Conseil départemental à faire procéder à la sortie de la liste des inventaires les matériels invendables dont le détail figure dans le document joint en annexe 2 à la présente délibération afin de faire procéder à leur destruction.

La Présidente



Brigitte KLINKEERT

Adopté à l'unanimité